

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Mardi 31 Août à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 août, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, M.M. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M. MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, M. D'ORAZIO, MM. MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CASASOPRANA
Mme POLI	à	M. P.A. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme TOMI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO

Etaient absents :

M.M. PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, M. VITALI, Mme PERES, M. ZUCARELLI Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du mardi 31 août 2010	Délibération N°2010 / 209
------------------------------	---------------------------

Semaine de La Solidarité Internationale 2010.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Pour la neuvième année consécutive, la Ville d'Ajaccio participera à la « Semaine de la Solidarité Internationale ».

Cette manifestation, grand rendez-vous national et décentralisé de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable, a reçu le « Prix Conscience du Monde » du Conseil de l'Europe et a été distinguée au titre des nominés au prix du Haut Conseil à la Coopération Internationale.

Elle consiste à mobiliser les citoyens ainsi que les acteurs associatifs et professionnels locaux sur les thèmes et les enjeux de la Solidarité Internationale.

Il s'agit plus précisément de sensibiliser la population aux valeurs de la solidarité internationale dans le cadre de notre Politique de la Ville et de notre ambition de cohésion sociale.

C'est dans cet esprit que la Ville d'Ajaccio s'associe à cette opération nationale en proposant de mobiliser et informer sur l'engagement et les pratiques de la solidarité par le biais de projections suivies de débats, expositions... avec le concours d'associations désireuses de s'impliquer dans cette démarche volontaire et citoyenne.

La Ville d'Ajaccio a donc souhaité, cette année encore, encourager l'émergence de projets portés par des jeunes et visant à soutenir des pays en voie de développement.

C'est ainsi qu'elle a lancé en fin d'année 2009 un appel à propositions : « le défi: faites bouger le Monde ! », qui a pour ambition de soutenir des initiatives de solidarité internationale prises par des jeunes entre 16 et 25 ans, pouvant s'inscrire dans plusieurs domaines d'intervention.

La et/ou les propositions retenues sont financées à hauteur de 50% maximum du montant des projets, dans la limite maximum de 10 000 € (dix mille euros), pour l'ensemble des propositions retenues.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville Budget Primitif 2010, Fonction 90, Chapitre 67, Article 6714 « Bourses et prix »..

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de participer à l'opération nationale de la « Semaine de la Solidarité Internationale » par le biais ;

- de l'organisation d'actions citoyennes et de solidarité,
- de l'appel à propositions : « le défi: faites bouger le Monde ! »,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **d'autoriser** la mise en place d'actions s'inscrivant dans cette démarche volontaire et citoyenne,
- **de valider** l'appel à propositions : « le défi : faites bouger le Monde ! », et le règlement du dit appel à propositions joint en annexe,

- **d'autoriser** le Maire à conduire toutes les procédures nécessaires et à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par la mise en place des actions citoyennes et de solidarité et par le lancement de cet appel à propositions,
- **de confirmer** que l'inscription des crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2010, Fonction 90, Chapitre 67, Article 6714 « Bourses et prix ».
- **d'autoriser le Maire** à procéder à la remise des prix après examen des propositions et délibération du jury qui désignera le ou les gagnants de l'appel à propositions conformément au règlement ci-joint.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de M. CASASOPRANA, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

-L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de participer à l'opération nationale de la « Semaine de la Solidarité Internationale » par le biais ;

- de l'organisation d'actions citoyennes et de solidarité,
- de l'appel à propositions : « le défi: faites bouger le Monde !»,

-l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 30 août 2010,

AUTORISE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la mise en place d'actions s'inscrivant dans cette démarche volontaire et citoyenne, dans le cadre de l'opération « La semaine de la Solidarité »,

VALIDE

l'appel à propositions : « le défi : faites bouger le Monde !», et le règlement du dit appel à propositions joint en annexe,

AUTORISE M. Le MAIRE

à conduire toutes les procédures nécessaires et à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par la mise en place des actions citoyennes et de solidarité et par le lancement de cet appel à propositions,

CONFIRME

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2010, Fonction 90, Chapitre 67, Article 6714 « Bourses et prix ».

AUTORISE

Le Maire à procéder à la remise des prix après examen des propositions et délibération du jury qui désignera le ou les gagnants de l'appel à propositions conformément au règlement ci-joint.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI